

# Et si vous ne laissiez plus le froid entrer chez vous ?

L'État a créé **HABITER MIEUX** pour les propriétaires occupants aux ressources modestes souhaitant réaliser des travaux de rénovation thermique.

## Le programme Habiter Mieux

C'est un **accompagnement personnalisé** réalisé par un organisme indépendant compétent. Une personne se déplace chez le ménage pour :

- réaliser un diagnostic global et une évaluation thermique du logement,
- élaborer avec le ménage le projet de travaux,
- aider au montage du dossier de financement et à la recherche d'entreprises,
- suivre le bon déroulement des travaux.

C'est une **aide financière de l'État** de 35 % ou 50 % du montant total des travaux HT. L'aide de l'Anah est de 7 000 € maximum ou de 10 000 € maximum en fonction de vos ressources.

Pour les ménages aux ressources très modestes, une aide de solidarité écologique (ASE) de 10 % du montant HT des travaux, plafonnée à 2 000 €, en complément de la subvention.

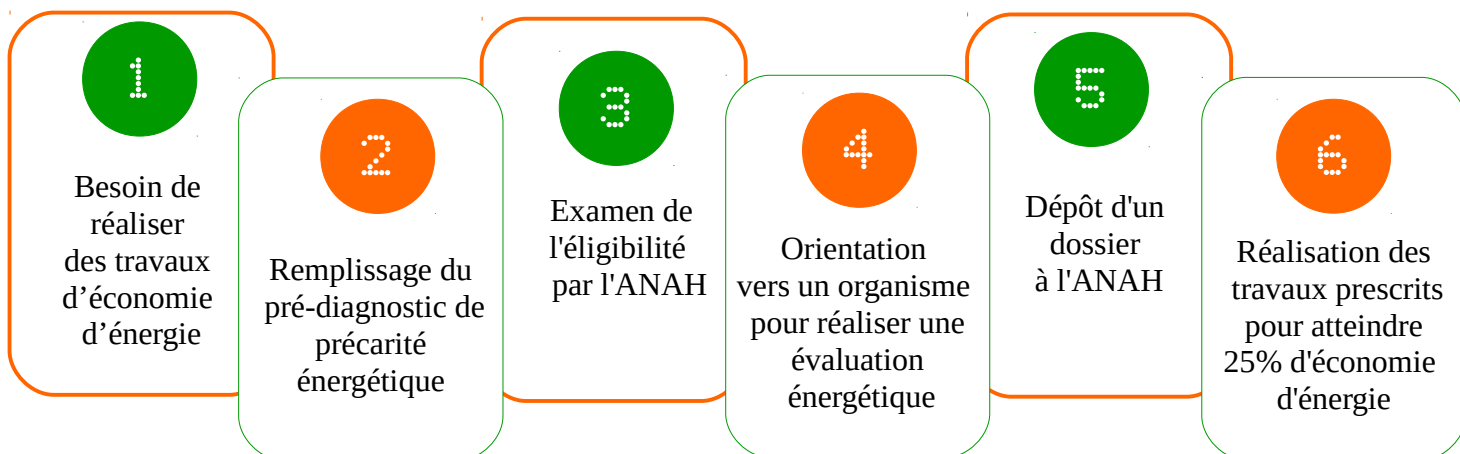
D'autres aides financières peuvent être mobilisées en fonction des partenariats locaux (collectivités locales, caisses de retraite, organismes sociaux, prêt sans intérêt...).

### Les conditions d'octroi des primes Habiter Mieux en Saône-et-Loire

<ul style="list-style-type: none"> <li>• être propriétaire occupant de son logement</li> <li>• être sous conditions de ressources</li> <li>• avoir un logement achevé depuis plus de 15 ans</li> <li>• ne pas avoir bénéficié d'un PTZ accession à la propriété dans les 5 dernières années</li> <li>• être accompagné par un organisme compétent</li> <li>• réaliser des travaux d'économie d'énergie permettant un gain énergétique d'au moins 25%</li> <li>• ne pas démarrer lesdits travaux avant le dépôt du dossier de financement</li> <li>• occuper le logement depuis au moins 1 an à titre de résidence principale</li> <li>• occuper son logement pendant 6 ans après les travaux</li> </ul>	<b>Nombre de personnes composant le ménage</b>	<b>Ménages aux ressources très modestes (€)</b>	<b>Ménages aux ressources modestes (€)</b>
	1	14 360	18 409
	2	21 001	26 923
	3	25 257	32 377
	4	29 506	37 826
	5	33 774	43 297
	Par personne supplémentaire	+ 4 257	+ 5 454

Revenu fiscal de référence de l'année 2015 de tous les occupants du logement (avis reçu en 2016)

## Le circuit du dépôt d'une demande d'aide Habiter Mieux



### Exemple pour un projet de travaux de 12 000 €HT d'un ménage très modeste

Aides complémentaires :  
Crédit d'impôt  
Eco-PTZ  
Aides et prêts CARSAT  
Participation aux frais d'AMO  
Avances PROCIVIS  
Microcrédit  
SYDESL GRDF

500 €  
Aide collectivité locale  
(selon le territoire)

500 €  
Aide du département

1 200 €  
Aide Habiter Mieux

6 000 €  
Aide aux travaux ANAH

**= Soit au minimum  
8 200 € d'aides**

#### **Contact :**

*La direction départementale des territoires de Saône-et-Loire, délégation locale de l'Anah, se tient à disposition des propriétaires pour répondre à leurs questions au 03 85.21.86.00.*

*Pour les habitants du Grand Chalon, l'Espace Habitat Conseil est joignable au 03 58 09 20 45.*

*Pour en savoir plus : [www.renovation-info-service.gouv.fr](http://www.renovation-info-service.gouv.fr) ou le 0808 800 700*